

Pas de quoi faire Youpi !

Propos liminaires

Un groupe de travail consacré à la parentalité s'est réuni le 29 septembre 2021. **Solidaires Finances** n'attendait pas de miracle de celui-ci et effectivement, il n'y a pas eu de nouvelles annonces.

Pour autant **Solidaires Finances** ne manque pas de revendications dans ce domaine.

Nous sommes conviés ce jour à un groupe de travail sur la parentalité. Belle idée car les problèmes de parentalité concernent l'ensemble des agent.e.s, parent.e.s ou futur.e.s parent.e.s du MEFR... et ils et elles sont nombreu.x.es. Mais qu'en est-il des propositions, de l'ambition du Ministère pour l'avenir ? Rien, absolument rien, seulement des constats. Ah si, une seule décision et mauvaise idée, la vente, encore une, des locaux de la crèche de Marseille... sans aucune contrepartie. Reconnaissez qu'en tant qu'agent.e, en tant que représentant.e du personnel, en tant qu'organisation syndicale, il y a de quoi être choqués ! Au mieux c'est de l'inconscience, au pire de la provocation et dans tous les cas du mépris.

L'analyse des documents fournis à l'appui de ce groupe de travail démontrent bien que beaucoup reste à faire sur la parentalité :

- Le CESU 6-12 ans (Chèques Emplois Services Universels) sous cette forme n'est pas la panacée. Trop de structures ne l'acceptent pas. Cela prive donc les bénéficiaires d'une prestation pourtant utile. Par ailleurs, faute d'information dispositif est souvent méconnu du plus grand nombre.
- Les places de crèche, en nombre infinitésimal (551) nous contraint à ne même pas pouvoir parler du taux de pénétration de cette prestation tant il est faible, sont inégalement réparties sur le territoire et loin de répondre aux besoins.
- Force est de constater que la communication et l'information sur tous les domaines afférents à la parentalité sont très insuffisantes alors que dans le même temps l'administration se propose de supprimer les délégué.e.s dans les départements.

Solidaires Finances a d'autres ambitions pour l'action sociale à l'égard des parents.

Solidaires Finances revendique :

- un nombre de places de crèches répondant aux besoins des agents et dès 2022, a minima 1000 places de crèches. Les Contrats Territoriaux au niveau régional (CTRE) devraient pouvoir vous y aider financièrement, ils sont une très bonne aide pour de nouvelles réservations ;
- Des places de crèches dans tous les départements y compris les DOM ;
- des réservations de places en crèche pour les enfants porteurs de handicap ;
- des crèches en horaires atypiques, en particulier pour les douanier.e.s ;
- un réseau d'assistant.e.s maternel.le.s spécifiques pour le MEFR ;
- un rehaussement du CESU 6-12 ans avec une tranche à 600 € et la révision du barème rendant plus accessible ce CESU ;
- le remplacement du CESU, par une aide versée sur le compte de l'agent.e ;
- s'agissant des remboursements de frais de séjours d'enfants (colonies, centres de vacances etc...) un rehaussement du barème (c'est une prestation interministérielle dont les barèmes sont laissés à l'appréciation des ministères) ;
- la mise en place d'une aide, éventuellement un CESU, pour les 12/17 ans ;
- la mise en place d'un ticket sport (l'ANCV le fait) pour les enfants et adolescent.e.s afin de favoriser la pratique du sport (notre pays organise les jeux olympiques en 2024) ;
- la mise en place d'une information et d'une communication performante sur tous ces sujets.

Voilà les premières propositions que nous pouvons nous, vous faire et nous attendons vos réponses.



Le secrétariat général a présenté un bilan des différentes aides à la parentalité mises en œuvre au sein du ministère pour l'année 2020. Cela concernait :

- les prestations interministérielles :
 - places en crèche pour les enfants âgés de 0 à 3 ans ;
 - CESU garde d'enfants 0-6 ans ;
 - les subventions pour séjours d'enfants.
- les prestations ministérielles :
 - places en crèche ;
 - CESU garde d'enfants 6-12 ans.

Places en crèches

Les agent.e.s peuvent avoir accès auprès de leurs SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale) aux places de crèches (4053 places) réservées pour tous les agent.e.s de la Fonction Publique de l'État par la DGAFP.

Ils, elles ont aussi accès aux 551 places de crèches réservées par le Ministère pour les agent.e.s du MEFR.

Bien évidemment, le Secrétariat Général s'est félicité de consacrer 3,1 M€ pour ces 551 places, faisant valoir l'augmentation de 10 % du nombre de places en 5 ans !

Certes, mais **Solidaires Finances** a dénoncé une fois encore le trop faible taux de pénétration de cette prestation, des places inégalement réparties sur le territoire, l'absence totale dans les DOM, un nombre de places largement insuffisant pour répondre aux besoins.

De gros efforts sont encore nécessaires dans le cadre de l'égalité femmes/hommes et pour éviter notamment que des femmes majoritairement aient encore recours au congé parental non choisi, faute de solution alternatives de gardes d'enfants.

Solidaires Finances a revendiqué que le Secrétariat Général mette en place un réseau d'assistant.e.s maternel.le.s pour les agent.e.s.

A noter toutefois qu'à la demande des organisations syndicales, depuis 2019, un nouvel accord-cadre régional a été institué, laissant le choix aux agent.e.s d'obtenir un berceau à proximité de leur domicile ou bien de leur lieu de travail.

L'ambition de **Solidaires Finances** reste bien d'augmenter le nombre de places en crèche dans toutes les régions, y compris les DOM, sachant qu'en 2019, seule la moitié des demandes a été satisfaite (345 sur 630).

Le Secrétariat général a décidé de vendre les locaux de la crèche Lieutaud à Marseille : vétuste, inadaptée et mal située.

Solidaires Finances demande à ce que les produits de cette vente reviennent dans l'escarcelle du ministère afin de réserver de nouveaux berceaux dans des endroits mieux adaptés aux demandes des agent.e.s.

CESU Garde d'enfants 0-6 ans

Cette prestation est entièrement mise en œuvre et préfinancée par les SRIAS. 5,7 % des agent.e.s du ministère ont bénéficié de cette prestation en 2020. Il s'agit d'un titre spécial de paiement millésimé.

Le montant moyen de ces CESU était de 400 € en 2020, modulé en fonction des ressources et de la situation familiale de l'agent.e.

CESU 6-12 ans

Il s'agit d'une prestation ministérielle exclusivement réservée aux agent.e.s du MEFR. Ce dispositif mis en place en 2015 au MEFR a pour finalité de prendre en charge à partir de 6 ans les prestations de garde d'enfants, l'accompagnement sur le trajet scolaire, le soutien scolaire ou encore les cours à domicile.

En 2020, 4002 agent.e.s ont bénéficié du CESU 6-12 ans. Ce chiffre est en recul par rapport à l'année 2019 la cause en revient principalement aux conséquences du confinement et notamment à la fermeture des établissements dans la période.

Ce dispositif a bénéficié en priorité aux agent.e.s des catégories B et C. La majorité des demandes traitées a donné lieu à une aide de 400 € par an et par famille. Cette aide est principalement utilisée pour la garde d'enfants hors du domicile.

Pour **Solidaires Finances**, le nombre de bénéficiaires est insuffisant et ne reflète pas la réalité des besoins. Nous avons proposé un changement de dénomination de cette prestation qui prête à confusion avec le CESU 0-6 ans mis en œuvre par la DGAFP et dont les conditions d'accès sont par ailleurs bien moins favorables. Nous nous sommes étonnés qu'un seul agent d'AGRAF ait pu en bénéficier. Ceci tendrait à démontrer le manque de communication d'AGRAF sur ce dispositif auprès de ses salarié.e.s.



Enquête de satisfaction et insatisfaction



Une enquête sur les aides à la parentalité a été réalisée par le secrétariat général en mars 2021 auprès de 13 340 agent.e.s, parent.e.s d'enfants âgés de 0 à 18 ans. Le taux de participation de 33 % a révélé une faiblesse majeure : la communication à destination des agent.e.s.

Cette enquête a relevé un défaut principal décrit depuis de nombreuses années par **Solidaires Finances** à savoir le manque de communication sur les dispositifs en matière d'aide à la parentalité destinés aux agent.e.s du MEFR.

D'après cette enquête, 42 % des agent.e.s n'utilisent ni la crèche ni le recours à une assistante maternelle et optent le plus sou-

vent pour un congé parental ou un autre mode de garde, ce qui corrobore bien nos propos.

70 % des parents d'enfants non scolarisés ne bénéficient pas de la prestation CESU 0-6 ans pour la simple raison qu'ils ne la connaissent pas pour la majorité et 67 % ne remplissent pas les conditions requises.

Enfin, 80 % des agent.e.s souhaitent recevoir une aide financière directe sous la forme de CESU pour la prise en charge de leurs frais de garde. Quant à Mayotte, le CESU n'est tout simplement pas accepté. Ce qui est tout simplement inacceptable.

Pour **Solidaires Finances**, cette enquête met bien en évidence le manque criant de communication sur tous les dispositifs d'action sociale et ceux sur l'aide à la parentalité en particulier.

Solidaires Finances a indiqué que si 70% des agent.e.s préfèrent une aide pécuniaire, c'est parce qu'ils ont bien compris que le Ministère ne leur réserverait pas de places en crèches, besoins pourtant criant. Entre rien et une aide financière directe et immédiate ...

Le secrétariat général déclare souhaiter faire évoluer les prestations. Mais comment si les budgets et les moyens humains sont toujours aussi contraints ?

Il a toutefois émis quelques propositions parmi lesquelles il faudra choisir - faute de budget - qui feront au préalable l'objet de simulations pour «aider» la décision :

- évolution du CESU 6-12 (par élargissement de l'âge des bénéficiaires, modification du barème des ressources) ;
- 70% des agents privilégient l'aide financière directe donc création d'une nouvelle offre ;
- mise en place un coupon sport nominatif et valable toute l'année ;
- renouvellement de l'appel à la plateforme «youpies» ;
- Dans l'immédiat il propose de simplifier les demandes de CESU et de revoir le nom de la prestation.

Si les intentions semblent aller dans le bon sens, nous attendons leur concrétisation, le montant du budget consacré à l'action sociale dans le PLF 2022 en sera un bon indicateur.

Solidaires Finances :

- a porté la nécessité d'une revalorisation annuelle des barèmes du CESU 6-12 ans par rapport à l'inflation et un rattrapage depuis 2015, année de sa mise en place.
- a demandé que les barèmes de la prestation séjours d'enfants soient revus et soient équivalents à ceux du CESU 6-12 ans.
- a revendiqué qu'un barème spécifique soit mis en place pour toutes les aides à la parentalité pour les agent.e.s des DOM afin que soit prise en compte la prime de vie chère.

Nous avons bien compris qu'il y avait peu à distribuer et que le secrétariat général compte sur les SRIAS pour faire évoluer les places de crèches.

Pour **Solidaires Finances** les aides à la parentalité sont essentielles pour les agent.e.s. Elles ont directement une influence sur leur vie quotidienne et sur leurs conditions de vie au travail.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** continuera à exiger des places en crèche pour les agent.e.s du MEFR, sur tous les territoires et des aides financières de diverses natures afin d'aider à l'éducation, à l'épanouissement de leurs enfants ainsi qu'au mieux vivre de toutes et tous.

